

Epreuve - Matière : 102 079 Session : 2023

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Frontières et conflits dans le monde

Le 28 janvier 2023, suite à deux attentats commis à Jérusalem dans les heures précédentes, le gouvernement israélien annonçait que, le lendemain dimanche (qui n'est pas chômé en Israël), les travailleurs palestiniens ne seraient pas autorisés à franchir la "barrière de sécurité" qu'Israël a construite depuis 2022. Le conflit israélo-palestinien, bien qu'il ne s'agisse pas d'une guerre entre deux États au sens juridique, a en son temps des effets très concrets : au quotidien, il produit de la frontière dans la vie des acteurs en présence.

Dans leur ouvrage Géographie des conflits publié en 2011, Amiel Cattanizza et Pierre Sintès définissent le conflit comme "une situation relationnelle structurée par un antagonisme" entre deux acteurs ou, plus largement, deux catégories d'acteurs. L'antagonisme peut avoir toutes sortes d'origines (économiques, culturels, linguistiques...), ce n'est pas ce qui retient prioritairement notre attention. Ce qui nous intéresse est plutôt le fait que, dans le cas d'un conflit géographique, il se traduit nécessairement par l'existence d'une frontière. La définition juridique de la frontière, entendue comme la limite du domaine de validité des normes juridiques d'un État selon les termes du jugement rendu en 2011 par la Cour arbitrale de Guinée-Bissau, est incontournable ici ; mais elle ne saurait être

exclusive, tant il est vrai que, comme l'écrivait Jean Gottmann dans La Politique des États en 1952, "les limites réelles sont dans les esprits plutôt que dans les formes du terrain". La création d'institutions internationales - au premier chef l'ONU - a certes donné des instruments de règlement pacifique des différends frontaliers, et la multiplication de régions d'intégration transfrontalière a consolidé cette voie. Mais les frontières n'ont pas disparu et encore moins les conflits : c'est en Europe même, aux portes de l'un des espaces régionaux les plus intégrés du monde (l'Union européenne) que l'actualité vient nous le rappeler quotidiennement depuis un an : on pense bien sûr à l'Ukraine. Cependant, les conflits aujourd'hui assignent aux frontières de nouvelles fonctions en même temps qu'elles en redessinent les formes. En quoi les conflits recomposent-ils les formes et les fonctions des frontières?

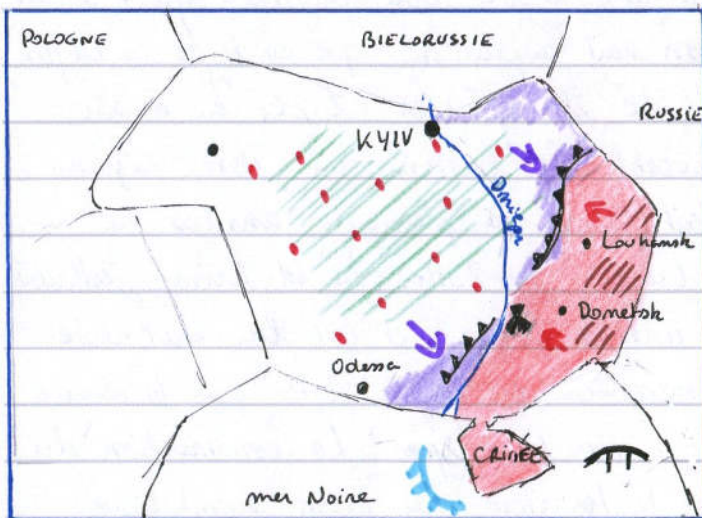
Le cas le plus classique est évidemment que la frontière oppose deux entités (deux États le plus souvent) et devient alors un front au sens militaire du terme. Mais la frontière peut également protéger : elle a alors une fonction (recherchée du moins) de refuge. Enfin, le conflit peut aussi se cristalliser autour d'une frontière invisible ; on dépasse alors le cadre westphalien qui définissait la notion de frontière depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

La forme la plus classique - traditionnelle pourrait-on dire - du conflit est celui qui oppose deux États l'un à l'autre. Un État est une entité juridique dotée d'attributs propres et de caractéristiques universellement reconnues comme le monopole de l'emploi légitime de la violence ou la prérogative de définir un ensemble de normes juridiques ou de battre monnaie. Il a une assise territoriale

délimitée par une frontière-ligne, depuis les traités de Westphalie de 1648. Les exemples historiques des conflits opposant deux états sur leur frontière commune (leur "dyade" pour reprendre le terme proposé par Michel Foucault) sont légion et leur énumération exhaustive serait fastidieuse. La construction européenne initiée en 1950 (déclaration Schumann 9 mai 1950) a mis un terme - qu'on espère définitif - à ce type de conflit en Europe de l'Ouest, longtemps déchirée par les rivalités dynastiques et territoriales. La disparition du "rideau de fer" en 1990 avait pu faire croire que ce mouvement irait s'amplifiant et se généralisant. Mais on sait aujourd'hui que ce type de conflit peut encore concerner l'Europe. En effet, le 24 février 2022, la Russie attaque " " l'Ukraine et investit le bassin du Don, région minière et industrielle. L'offensive fait suite à plusieurs années de revendications et à l'annexion de la Crimée en 2014. La Crimée, attribuée à l'Ukraine par Khrouchtchev dans les années 1960 et qui lui était restée à l'indépendance en 1991, était revendiquée de longue date par la Russie qui voulait ainsi sécuriser son accès à la mer Noire. La construction du pont de Kertsch en 2018 marquait dans le territoire, de façon symbolique, le lien entre la Russie et la Crimée. Dans l'Est de l'Ukraine, la présence de fortes minorités russophones a constitué le terrain d'un séparatisme actif depuis les années 2010 et l'orientation europhile prise par les gouvernements ~~ukrainiens~~ ukrainiens ; particulièrement à la suite de l'Euro Maidan. La Russie a pris le prétexte de ce séparatisme pour investir l'Ukraine par l'Est. Le projet initial était de prendre rapidement le contrôle de la capitale Kyiv ; cette partie-là a échoué à ce jour. Mais les régions (industrielles, ~~ou~~ l'at) de Donetsk et Louhansk ont été rapidement investies ; en septembre 2022, Vladimir Poutine a déclaré leur annexion. Si celles-ci n'est pas reconnue par une partie de la "Communauté internationale", en application de la Résolution 2625 de 1975 selon laquelle une modification de frontière obtenue par l'emploi de la force armée ne peut être déclarée légale, il faut cependant relever que l'action de la Russie suscite beaucoup moins de réprobation internationale que n'auraient le croire Européens et Américains (Etats-Unis en l'occurrence). Par ailleurs, même si l'armée ukrainienne, aidée par du matériel européen et américain (idem) a pu infliger à l'armée russe de sérieux revers, la contraignant à se retirer de certaines zones, les observateurs aujourd'hui sont plus circonspects quant à ses capacités à retrouver ses frontières de janvier 2022, face à la Russie qui, quoiqu'affaiblie, reste puissante.

Ainsi la frontière Est de l'Ukraine, celle qui est internationalement reconnue n'existe plus sur le terrain : (pour le moment). Elle est devenue un front militaire, mouvant. Elle était déjà très militarisée depuis 2014, et la proclamation unilatérale des Républiques de Donetsk et Louhansk, mais elle est aujourd'hui un front mouvant. Des deux côtés, Ukraine comme Russie, l'imaginaire de la frontière risée se superpose au réel de la frontière défendue ou attaquée.

### L'Ukraine (jan. 2023): une frontière au cœur du conflit



#### I. Un conflit territorial.

- Territoire contrôlé par la Russie
- Territoire repris par l'armée ukrainienne
- bombardements russes (sites stratégiques en particulier : centrales électriques).
- offensives russes
- contre-offensives ukrainiennes.
- ▲ ligne de front.
- ⌌ Pont de Vertatch

#### II. Un territoire stratégique

- ✈ Crimée : ouverture sur la mer Noire
- ☢ centrale nucléaire de Zaporijia
- région industrielle et minière (le Donbass)
- plaines agricoles

Outre les conflits "chauds", en cours (donnant lieu à des batailles) de nombreuses zones frontalières sont aujourd'hui l'objet de litiges qui, s'ils ne se traduisent pas par un affrontement armé, donnent lieu à des tensions ponctuellement dangereuses. C'est par exemple le cas de la frontière indienne, tant avec le Pakistan qu'avec la Chine, à l'est et à l'ouest du Népal. Avec le Pakistan, la région du Cachemire qui fait l'objet du différend frontalier. Cette opposition est spectaculairement mise en scène avec la cérémonie de la fermeture de la frontière à Wajah, où soldats indiens et pakistanais se livrent, de part et d'autre, à une parade virile et trompetteuse, qui se termine par une poignée de mains aussi franche que glaciale. En l'annexion du Tibet par la Chine à la fin des années

Epreuve - Matière : 102 0779 Session : 2023

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

1950, et le soin jaloux qu'elle met à conserver le contrôle de cette région stratégique (10 des plus grands fleuves d'Asie prennent leurs sources dans la chaîne himalayenne, et en particulier, par le Tibet, le Yang-tsé-Kiang) a placé la Chine en contact direct avec l'Inde. La frontière fixée en 1947 fait l'objet de plusieurs litiges, à l'Est et à l'Ouest du Népal, qui ont plusieurs fois conduit à une escalade militaire avec l'intervention de l'armée chinoise au Tibet. Si les ~~raptes~~ relations diplomatiques sont aujourd'hui rétablies, et quelques pas faits depuis 2008 dans le sens d'un règlement pacifique, il n'en reste pas moins que les désaccords persistent, et la Chine continue de pratiquer une colonisation rampante des zones revendiquées en multipliant les villages le long de la frontière.

La Corée est un autre exemple de frontière directement produite par un conflit. La mal-nommée DMZ (zone démilitarisée) établie à l'armistice de 1953 divise la péninsule de façon extrêmement concrète : murs, barbelés, et miradors... L'espace est, pour ainsi dire, dé-territorialisé : la zone tampon ferme les deux régions du Nord et du Sud et, malgré quelques gestes d'ouverture dans les années 2000, les échanges sont inexistantes. De sorte que la frontière, de façon est très concrète, inscrite dans l'espace, en même temps qu'elle traverse les familles coréennes.

Enfin, pour insister sur la dimension matérielle de la frontière et ses effets dans l'espace, évoquons le cas de

Chypre, divisée depuis 1974 en deux États : la République de Chypre et la République autonome de Chypre au Nord, que seule la Turquie reconnaît. La "ligne verte" qui traverse l'île et même sa capitale Nicosie, manifeste dans l'espace ce que produit cette frontière, qui accroît les différentiels de part et d'autre. En effet, le territoire du Nord de l'île est sous embargo, et ne vit que grâce à l'aide fournie par la Turquie (qui a tout intérêt à disposer d'un point d'appui dans cette partie de la Méditerranée, où elle poursuit des recherches d'hydrocarbures). De cet embargo résulte une plus grande pauvreté économique du Nord par rapport à l'État chypriote, membre de l'UE.

Cependant, les conflits frontaliers peuvent être dépassés. Ainsi, en les institutions d'intégration régionale jouent-elles un rôle essentiel. L'Union européenne, on l'a dit, en représente l'exemple le plus abouti. Les frontières internes se sont progressivement apaisées et ont même en partie disparu avec le Marché Commun de 1957 et plus encore les Accords de Schengen en 1985 (dont ne font pas partie tous les États de l'UE et dont font partie, inversement, la Suisse ou la Norvège, par exemple). Si la "crise migratoire" provoque des tensions et un regain des contrôles aux frontières, aujourd'hui les frontières entre États européens ne font plus l'objet de conflit susceptible de menacer l'équilibre des nations. Quelques cas de villages traversés par la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas relèvent plus de l'anecdote que d'un réel antagonisme. Il faut aussi, dans le même mouvement, relever l'action de l'Union africaine, qui depuis sa création en 1963 travaille à, avec plus ou moins de succès, à l'apaisement des relations interétatiques. La Conférence de Caire en 1964 a consacré le principe d'*uti possidetis juris*, qui a rendu intangibles les frontières issues de la période coloniale. Si les frontières tracées - pour l'essentiel - à Berlin en 1884-1885 ont été beaucoup critiquées pour leur caractère arbitraire, et géométrique, elles servent aujourd'hui de base aux États du continent. En 2007, l'Union africaine a lancé son

programme "Frontières", visant à démarquer plus précisément, et à trancher de façon pacifique les litiges qui se présentent. Non que l'Afrique soit épargnée par les conflits, bien sûr. <sup>Des frontières restent contestées, mais</sup> ~~elles~~ ne sont plus l'objet prioritaire <sup>des nombreux conflits</sup> voire elles sont des instruments pour les parties en présence qui les utilisent pour échapper à un cadre juridique ou à une menace.

x  
x x

En effet, la frontière peut également protéger, en cas de conflit, en permettant aux populations menacées de trouver un abri.

Les fondements juridiques de cette protection sont à trouver dans les lendemains de la seconde guerre mondiale, quand les institutions internationales ont établi les bases légales du droit d'asile (qui existait déjà dans le droit international) - La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de 1948, donne à chacun le droit de quitter son pays (art. 13). Il ne s'accompagne pas du droit d'entrer dans n'importe quel autre pays, car il est reconnu dans le droit international que tout État a le droit de décider qui peut franchir ses frontières (y entrer). La Convention de Genève de 1951 fonde le droit d'asile actuellement en vigueur. Elle définit le réfugié, qui a quitté son pays pour fuir une menace, immédiate ou plus diffuse (persécution politique par ex). Le franchissement de la frontière étant dans ce cas illégal, il convenait d'établir le statut de ce type de migrant particulier (un migrant quitte son pays pour s'établir dans un autre, pour n'importe quelle raison: les réfugiés sont donc une catégorie particulière de migrants). La Convention de Genève pose ensuite le principe de non-refoulement: un État n'a pas le droit de renvoyer une personne qui ~~se~~ est menacée dans son pays. La difficulté peut évidemment être de "prouver la menace". Le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies complète l'arsenal ~~de recherche d'un~~ ~~se~~ législatif en organisant l'accueil temporaire (en principe) dans des camps. Les exemples sont nombreux qui montrent que les camps provisoires peuvent se révéler très durables (Palestiniens, par ex.) ou devenir de véritables agglomérations frontalières (Kenya par ex.) où se développe une véritable

## Économie.

La recherche d'un abri est une composante essentielle des mouvements migratoires actuels. Le cas de la Syrie est sans doute l'un des plus manifestes. Depuis le déclenchement de la guerre civile en 2011, ce sont près de 4 millions de Syriens que le conflit a jeté hors du pays. En 2015, ces migrations ont été majoritairement accueillies dans les pays voisins, en particulier le Liban (plus d'1 million de réfugiés à lui tout seul) profondément déstabilisé, mais aussi la Turquie ou la Jordanie. ~~refugiés syriens~~ L'Afrique est également très concernée par ce problème : on pense aux Érythréens qui fuient la dictature de leur pays, devenu une prison à ciel ouvert ; on pense aux populations menacées par le terrorisme islamiste dans la région sahélienne. Là encore c'est majoritairement dans les pays voisins que les réfugiés se concentrent, le plus souvent pour des raisons économiques (il faut avoir les moyens d'aller plus loin). Aux réfugiés qui fuient les guerres il faut aujourd'hui ajouter ceux qui fuient les menaces climatiques : sécheresses, inondations... Cependant, de ces menaces les frontières juridiques, qui sont des constructions abstraites avant tout, ne ~~ne~~ protègent pas forcément.

Par ailleurs, le parcours migratoire peut être lui-même porteur de menace. Depuis les attentats de 2001, de nombreux pays dans le monde ont fait le choix d'un renforcement de la fonction filtre des frontières, qui vient contredire, ou du moins contraindre, la fonction-refuge. Dans leur article "Les politiques de la frontière au défi des frontières" publié en 2009 dans la revue *Espace géographique*, Élisiane Baillif et Stéphane Rosière analyse cette bannissement du monde. ~~Le~~ résultat d'une logique à laquelle ils donnent le nom de *teichopolitique* (teichos = mur). Renforcement des contrôles et durcissement des politiques migratoires conduisent à une "fermeture des frontières". Celle-ci ne diminue pas les flux migratoires, mais les déplace et rend plus dangereux le franchissement des frontières. C'est par exemple le cas de la mer Méditerranée, une des voies d'accès à l'Europe pour les migrants venus d'Afrique. Depuis 2003, le *Monde Diplomatique* publie et met régulièrement à jour la carte "Pourrir aux portes de l'Europe" créée par Olivier Clochard et Philippe Beckacewicz.



Epreuve - Matière : ..... 102 0779 ..... Session : ..... 2023 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Ce décompte macabre estime à plus de 40 500 le nombre de morts en Méditerranée depuis cette date, chiffre sans doute en deçà de la réalité puisqu'aucune comptabilité précise n'est possible. En effet, l'Union européenne a, depuis le début des années 2000, renforcé ses frontières extérieures (création de l'agence FRONTEX en 2004, mise en place de fichiers biométriques dans les années 2010). La crise migratoire des années 2015 et suivantes a plutôt renforcé le mouvement. Ainsi, la frontière peut tuer.

Nous avons donc vu que la frontière est au cœur de nombreux conflits : soit qu'elle oppose les parties en présence, qui s'affrontent sur une revendication territoriale, soit qu'elle offre aux acteurs un refuge, parfois difficile à atteindre. Mais les ~~conflict~~ dernières décennies ont vu émerger des conflits qui n'ont plus besoin, en quelque sorte, d'une frontière matérialisée pour se produire.

Le tournant s'est produit le 11 septembre 2001, quand des terroristes se revendiquant de l'organisation Al-Qaeda provoquent les attentats de New-York (et Washington). À

partir de là, un État se trouve directement menacé par un acteur non-étatique. Plus précisément: un État qui a une capacité de projection militaire mondiale. La "guerre contre le terrorisme" est alors déclarée par le président Bush, mais où frapper? Les organisations terroristes sont transnationales. À proprement parler, elles ne sont pas "sans" frontières: elles savent au contraire en jouer pour protéger leurs activités. C'est la raison pour laquelle les USA ont ciblé l'Afghanistan, avec le succès que l'on sait. Mais la zone sahélienne, en proie à de multiples troubles et attaques, montre que les frontières n'arrêtent pas ces organisations: Boko Haram, AQIM... La milice Wagner est un autre exemple de ces acteurs non-étatiques qui interviennent aujourd'hui dans ces conflits, en Afrique ou en Ukraine (les USA eux-mêmes ont eu recours, en Irak, aux services de mercenaires privés). Ainsi, les frontières ne dessinent plus les contours des conflits, ni même définissent les acteurs.

Un autre cas où des conflits surgissent à propos de frontières non matérielles, voire même qui n'existent pas encore, est celui des revendications maritimes. La Convention de Montego Bay de 1982 définit les zones économiques exclusives, d'une largeur maximale de 200 milles nautiques ( $\approx 370$  km) à partir du trait de côte. Ces ZEE donnent à l'État riverain un droit exclusif sur l'exploitation des ressources hydrocarbures et halieutiques, mais aussi sur les ressources du sous-sol du plateau continental. Celui-ci peut faire l'objet d'une demande d'extension, jusqu'à 350 milles; cette demande devant être déposée dans un délai de 10 ans après l'entrée en vigueur de la convention dans le pays qui fait la demande, les années 2000 ont vu la multiplication des revendications dans certaines zones très convoitées, et en particulier la zone arctique, riche potentiellement en hydrocarbures, zones de pêche et éventuelle voie maritime. En 2007, la Russie a envoyé un sous-marin planter son drapeau sur les fonds marins; l'acte

est symbolique à ce jour, mais il marque une volonté très claire. La mer est, de longue date, un espace de conflits entre forces antagonistes. Au XVIII<sup>e</sup> s, les Anglais, les Portugais et les Hollandais se disputaient le droit d'y circuler ; mais l'impossibilité matérielle à contrôler cette espace a entériné le principe général de liberté de circulation et d'exploitation - du moins, en haute-mer. La notion de zone contrôlée le long des côtes n'est pas nouvelle : il s'agissait de contrôler l'espace d'où un canon pouvait tirer sur les côtes. (C'est l'une des origines de la notion de mer territoriale) - La ZEE définie par Montego Bay va plus loin. Elle donne accès aux ressources. La France dispose ainsi de la 2<sup>eu</sup> ZEE au monde, et on sait que c'est un facteur déterminant de son rayonnement international. Mais à ce jour, c'est la Chine qui est la principale puissance revendicative en termes de ZEE. La mer de Chine orientale est à peu près sous son contrôle ; Taiwan serait la dernière étape qui lui permettrait de déverrouiller l'accès au Pacifique, si elle parvient à l'annexer. Mais son activisme diplomatique (et militaire) est particulièrement notable dans la mer de Chine méridionale, où ses prétentions rencontrent l'hostilité de nombreux pays riverains.

### La mer de Chine : une zone de conflits multiples.

#### I. Un espace - disputé

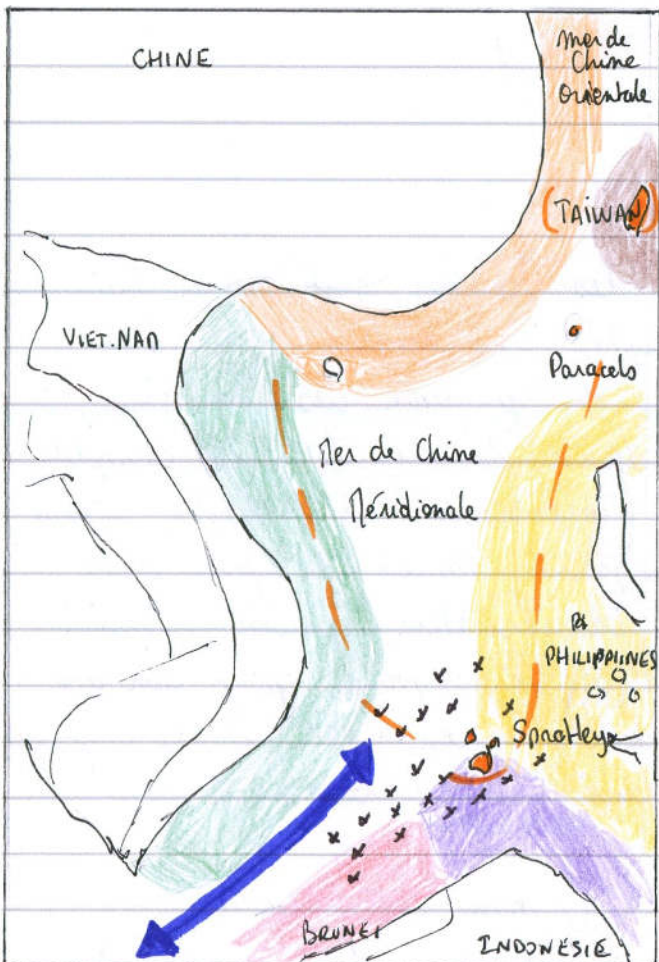
- ZEE Chine
- ZEE Vietnam
- ZEE Taiwan
- ZEE Philippines
- ZEE Indonésie
- ZEE Brunei

#### II. Un espace "riche en potentialités"

- ➔ 1<sup>ère</sup> route maritime du monde
- x x x potentiel hydrocarbure important

#### III. La Chine, un voisin encombrant

- ! ! "langue de bœuf" : zone revendiquée par la Chine
- ⦿ îles et archipels revendiqués et partiellement investis (installations militaires)
- ⦿ objectif à moyen terme ?



Le croquis page précédente montre que la mer de Chine est, pour la Chine, un objectif prioritaire : elle s'assurerait ainsi le contrôle d'importantes réserves hydrocarbures et de la première route maritime au monde.

Enfin, le cyber espace constitue certainement le prochain espace de conflits. L'attaque ou de l'Ukraine en février 2023 a multiplié les alertes sur l'activité des hackers russes. Les réseaux sociaux sont le lieu d'une intense campagne d'information / désinformation, qui a des effets très concrets, ainsi du reniement d'une partie de la population du Mali ou de Burkina Faso contre la France, derrière lequel les renseignements français voient l'œuvre d'activistes russes. En 2018, la France s'est dotée d'une structure de cyberdéfense à laquelle elle accorde une importance égale à la dissuasion nucléaire.

Concernant l'espace (intersidéral), si les conventions internationales déclarant les astres célestes "biens communs de l'humanité" n'ont pas empêché qu'il soit, dès les années 1950, le théâtre du conflit Est-Ouest ; aujourd'hui la coordination internationale existe (ISS), mais l'émergence de nouveaux acteurs (Chine par ex) y compris privés (Space X) laisse présager de futurs conflits.

Ainsi, loin d'avoir disparu, les frontières sont aujourd'hui une composante majeure de la géographie des conflits. Guerres et revendications territoriales continuent de produire des frontières, aussi bien sur le terrain que dans les esprits. Les exemples sont multiples, nous avons vu plus précisément l'Ukraine, l'Inde, ou la Corée. La frontière oppose toujours, mais elle peut aussi protéger, quoique le phénomène de barriérisation puisse réduire ce rôle. Enfin, les conflits du XXI<sup>e</sup> s. ne se jouent plus sur une ligne frontière visible - ce qui sans doute les rend plus difficile à penser, tant l'inscription d'une limite dans l'espace reste un besoin anthropologique puissant.

Le pont de Kehl, à Strasbourg, nous permettra de conclure. Le premier pont ferroviaire est construit en 1861. À cette

Epreuve - Matière : 102 - 0779 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

date, le Rhin est une frontière. Une décennie et un conflit plus tard, le pont devient intégré au Reich. On sait les vicissitudes de la région au <sup>XIX</sup><sup>e</sup> s. Plusieurs fois, le pont est détruit, détruit puis reconstruit. L'histoire de l'Europe se lit dans ce pont. Aujourd'hui, il est le symbole d'une relation apaisée. En 2017, l'extension du tramway a marqué la dernière étape à ce jour du processus. La ville de Strasbourg, même si l'intégration n'est pas une fusion, montre que si les conflits naissent parfois des frontières, celles-ci peuvent aussi permettre de les dépasser.

Concours section : CAER AGRÉG (PRIVÉ) HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Epreuve matière : DISSERTATION DE GEOGRAPHIE

N° Anonymat : **N231NAT1015793** Nombre de pages : 20

8.5 / 20

.... / ....



Blank lined paper with horizontal ruling lines.



Concours section : CAER AGRÉG (PRIVÉ) HISTOIRE GÉOGRAPHIE  
Epreuve matière : DISSERTATION DE GEOGRAPHIE  
N° Anonymat : N231NAT1015793

Nombre de pages : 20

8.5 / 20

Concours / Examen : .....  
Epreuve : 102  
Section / Spécialité / Série : .....  
Matière : 0779  
Session : 2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

EAI HGO 2

## Fond de carte

**Tous les documents réponses sont à rendre,  
même non complétés.**

Tournez la page S.V.P.

B

## I. Front(s) et frontière(s) : quand la frontière oppose

### (A). Des conflits armés

★ l'exemple de l'Ukraine

### (B) Des conflits larvés

■ zones où une frontière fait l'objet de tensions

### (C). Dépasser le conflit

■ l'UE, une région intégrée : un exemple de frontières pacifiées

## II. La frontière-refuge : quand la frontière protège

### (A). Fondements juridiques du droit d'asile

• Genève (Convention de 1951)

① New-York (siège des Nations-Unies : DUDH et HCR)

### (B). Une composante essentielle des mouvements migratoires actuels.

■ pays en guerre / dictature

➔ réfugiés fuyant ces menaces

### (C). La barriérification : un frein à l'effet-refuge de la frontière

renforcement des frontières (contre les migrations)

## III. Conflits sans frontières ... ibi : quand les frontières n'est plus visible

### (A). Le tournant de 2001 : des acteurs non-étatiques

① New York (attentats du 11-Septembre)

■ Sahel : un espace de multiples conflits

■ intervention d'acteurs non-étatiques : Boko Haram, milice Wagner...

### (B). La mer, nouvel (?) espace de conflictualités

■ espace maritime, objet de conflits

### (C). Cyberspace et nouvelles frontières

@ pratique de la guerre numérique et de la cyberdéfense.

(ARCTIQUE)



N

Académie Aix-Marseille

2000 km (équateur)

1000 mi (équateur)

© Daniel Dalet

